

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUATRE VINGT QUATORZE

L'an mil neuf cent soixante le 24 MAI à 14H

le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS

dûment convegué s'est d'active de la Commune de BRENNILIS

dûment convoqué, s'est réuni en session la présidence de M. Olivier HERRY

ordinaire, à la Mairie, sous

Maire.

OBJET :

REMBOURSEMENT DES FRAIS

D'IMPRIMEUR à Mr HERRY.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 17.05.94

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux à l'exception

de:

ABSENTS: MM Jean MENEZ. Jean MIOSSEC. Yves CORRE.

<u>Excusé</u> <u>Jean CLOITRE</u>. Jacqueline LE CLOITRE.

M. Marc LE BORGNE

a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de rembourser à Mr HERRY, Maire, la facture concernant l'édition de cartes établies au nom de : "Mr le maire de Brennilis, Mr le Président de la communauté de communes du Yeun-elez".

Cette facture s'élève à 297.50 FTTC.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

O. HERRY.

30. MAI 1994 SOUS-PREFECTURE 29150 CHATEAULIN